

Intitulé du poste : Accompagnateur/accompagnatrice Transport Scolaire

Type de contrat : CDI

Durée hebdomadaire: 5h semaine : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi sur jours scolaires

Horaires : 8h30-9h /16h30-17h15

Lieu : l'Herbergement

Rémunération selon convention collective des personnels Familles Rurales – Fiche métier 4-8-a

Poste à pourvoir pour le 04 novembre 2019

Missions :

Sans que cette liste soit exhaustive, le personnel d'accompagnement conduit les activités suivantes :

- Accompagnement et encadrement des enfants au moment des navettes dans les cars,
- Contrôle des effectifs,
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité concernant les matériaux utilisés et les personnes.

COMPETENCES CLES

- Capacité à encadrer des enfants lors des trajets,
- Faculté à faire appliquer les mesures de sécurité,
- Aptitude pour la communication, l'animation et la pédagogie,
- Sens de l'accueil, disponibilité,
- Capacités d'adaptation et de réactivité.

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

La fonction d'accompagnant requiert d'être capable de travailler seul. Elle s'exerce sous l'autorité immédiate d'une supérieure hiérarchique : la directrice d'association.

Si cette offre vous intéresse : Veuillez adresser votre CV et une lettre de motivation à : aifr.jeunesse@gmail.com à l'attention de Monsieur Patrick MERIEAU, Président.